

Le Tambour de Blesle



Bulletin municipal

Janvier 2021 / N°151

INFOS MUNICIPALES

La municipalité vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Difficile pourtant de ne pas avoir d'interrogation sur le devenir de la crise sanitaire qui d'une façon ou d'une autre nous touche, mais des éléments positifs avec les progrès des traitements et la vaccination permettent de trouver cette lueur d'espoir nécessaire pour envisager l'avenir. Nous savons maintenant qu'il convient de rester prudent et humble devant la brutalité d'un tel événement. Nous mesurons les efforts qu'il reste à faire pour améliorer la situation afin que les personnes les plus concernées par les interdictions qui demeurent, puissent reprendre le plus rapidement possible leurs activités qui nous manquent tant. C'est donc avec une santé préservée par le respect des gestes barrières que nous commençons cette année qui nous permettra de retrouver la tranquillité d'esprit qui libère l'envie d'agir pour soi et pour les autres.

ETAT CIVIL

Ce numéro du tambour est une fois de plus l'occasion de vous informer de mauvaises nouvelles concernant les décès survenus mais nous avons souhaité profiter de ce premier numéro de l'année pour partager les heureux événements. Ce sont quatre mariages et quatre naissances qui ont égayé la vie de nos familles :

-Le 02 Février, mariage de Charlotte BESSY et Cyril CELLIER.

-Le 19 septembre, mariage de Aude CALATAYUD et Léo LAMY.

-Le 26 décembre, mariage de Céline ADAMOVIĆ et de Laurent AGNESINA.

-Le 31 décembre, mariage de Kristine ADAMSEN et de Per JUSTESEN.



-Le 13 juillet est né Louis PAGEOT, fils de Elodie WASTRAETE et de Christopher PAGEOT.

-Le 28 août est né Aloïs KAYA, fils de Coralie MOUNIER et de Anthony KAYA.

-Le 9 novembre est née Léonie BOYER, fille de Marion LEVET et de Ludovic BOYER.

-Le 19 novembre est née Mathilde ANGUENOT, fille de Sophie JOSENCI et de Alexandre ANGUENOT.



MAURICE NAUTON



Maurice nous a quitté le 28 novembre 2020. Il est né le 21 mars 1933 à Pradelles. Il est l'aîné de quatre enfants. En 1934, ses parents sont venus habiter à Blesle où il a été scolarisé jusqu'à son certificat d'études. Il a poursuivi ses études pendant trois ans à Ste Florine, jusqu'à l'obtention de son diplôme de forge et d'ajustage. Puis, après la mobilisation durant la guerre d'Algérie, il part faire son service militaire au Maroc. Au retour, il rentre chez Michelin où il fait une belle carrière

professionnelle en terminant chef d'atelier jusqu'à sa retraite. Le 1^{er} décembre 1956, il épouse Paulette Chazal de Servières. Ils accueillent Didier qui leur a donné un petit fils Nicolas. Malheureusement Didier est emporté par la maladie en 2012. Un grand malheur pour eux. Maurice et Paulette se sont toujours soutenus, aimés, pendant 64 ans. Ils venaient chaque année dans leur résidence de Servières pour passer l'été. Maurice s'est montré toujours très sociable et dynamique dans la vie de son village, pour la fête du pain et bien d'autres occasions, et très serviable avec ses amis et voisins de Chamalières où il habitait.

JOURNEES DE DEPISTAGE REGIONAL



Les samedi 19 et dimanche 20 décembre, la commune de Blesle a participé à l'opération, organisée par la région, de dépistage massif de la COVID 19 par tests antigéniques. Nous nous sommes portés candidats pour permettre à notre population et à celle des communes avoisinantes de bénéficier de cette action sans avoir à faire de

déplacements trop lointains ni prendre rendez-vous. Cela s'adressait à toutes personnes volontaires voulant se faire dépister avant les fêtes. Nous tenons à remercier Manon, Christine, Josiane, Valentin et Michel qui ont accepté de prendre sur leur temps pour que tout se passe dans les meilleures conditions avec la rigueur nécessaire et qui ont ainsi permis le succès de cette opération avec près de 120 personnes testées sur les deux journées.

BERNARD BOUDON

Bernard nous a quitté le 21 novembre 2020. Bernard est né à Blesle le 4 octobre 1945, 3^{ème} enfant d'une fratrie de 6 garçons et 5 filles. Le papa, Antoine est entrepreneur de maçonnerie, la maman tient commerce dans cette cité de Blesle. Bernard suit sa scolarité primaire à Blesle, puis le collège à Massiac et par la



suite il va prolonger et reprendre les activités parentales : la maçonnerie. Il a accueilli à la vie Jean-Claude, Florence, Marion et ce cercle familial a grandi avec 4 petits-enfants : Jade, Sophie, Sacha, Nino.

Bernard a vécu une relation familiale très forte avec ses grands oncle et tante, Jeanne et Clément, qui l'ont accueilli comme leur fils et c'est de cette relation que Bernard est venu s'installer à Chambezon où il a eu la fierté de construire de ses propres mains sa maison d'habitation. Ce métier de la maçonnerie a été sa raison d'être, il est conducteur de travaux à Clermont-Ferrand, il crée sa propre entreprise à Brioude « Les maisons Parner's », qu'il anime jusqu'à la fin de son activité professionnelle. Le travailleur acharné, le bâtisseur infatigable a eu un attrait remarquable pour le travail de la pierre ; dans ce bourg de Chambezon, nombre de façades, bâtiments ont été mis en valeur, ravalés par son savoir-faire. Il n'a cessé de planifier, dessiner les plans des travaux à venir. De toute cette énergie déployée, il n'a pas dédaigné faire usage de son charme naturel avec l'entourage. Cependant les tourments de la maladie, du mal être l'ont atteint et ce dernier mois les affres, les souffrances des maux l'ont particulièrement accablé et c'est à son domicile qu'il a tant aimé que cette vie s'est éteinte.

SAPEURS POMPIERS DE BLESLE MISSION « GALETTE DES ROIS POUR L'ODP »



L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Haute-Loire a proposé la mise en place d'un partenariat entre les boulangeries-pâtisseries du département et les centres de secours afin de collecter des fonds pour l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs pompiers de France. L'opération

consiste à reverser à l'association la somme de 1€ pour chaque galette achetée. Un grand merci encore à nos partenaires : Nicolas et Séverine de la boulangerie « A la chocolatine » de Blesle et Charles et Charlene de la boulangerie Avinin d'Espalem ; ainsi qu'à celles et ceux qui contribueront également à cette collecte.



Nous souhaitons remercier l'ensemble de la population pour sa générosité et son accueil chaleureux lors de la traditionnelle tournée des calendriers, malgré une situation sanitaire encore compliquée. Ne relâchez pas vos efforts, continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Enfin, l'ensemble des Sapeurs Pompiers de Blesle tient à vous présenter à toutes et tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous donne rendez-vous pour de nouveaux événements en 2021.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES PLUI ET PADD

La Communauté de communes Brioude Sud Auvergne a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 11 juillet 2017. Les modalités de collaboration avec les communes et de concertation avec la population ont été définies par délibération du Conseil communautaire.

Un comité de pilotage adhoc a été constitué avec un élu titulaire et un suppléant par commune afin que chaque commune puisse être également représentée.

Le PLUI est un document de planification d'urbanisme réglementaire à l'échelle des 27 communes de l'intercommunalité. Il étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire intercommunal et exprime spatialement le projet de développement du territoire. Établi pour 10-15 ans, il formalise les règles d'utilisation du sol et indique où et comment construire mais également les secteurs à protéger (agricoles et naturels). Conformément à la législation nationale, la préservation des terres agricoles et de la biodiversité est au cœur du projet.

Le PLUI se compose de 5 pièces réglementaires : le Rapport de présentation (dont le diagnostic), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Règlement (plan de zonage et règlement écrit), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les Annexes.

En 2018, le diagnostic a permis de dresser un état des lieux transversal du territoire. Logements, démographie, économie, équipements, mobilité, environnement, ont été analysés afin de dégager les enjeux du territoire. Le PADD est basé sur ce document. Clef de voûte du PLUI, il établit le projet politique du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Le Conseil communautaire a débattu du PADD en décembre 2019. Les communes ont vu débattre à leur tour sur ce projet et ses orientations.

Le PADD s'articule autour de trois axes, déclinés en objectifs.

Axe 1 – Consolider la dynamique démographique en s'appuyant sur l'attractivité et la cohérence du territoire

Axe 2- Poursuivre le développement économique du territoire intercommu-

nal et valoriser les ressources locales

Axe 3- Tendre vers un territoire durable soucieux de respecter son environnement

Les objectifs du PADD doivent être retranscrits dans le règlement écrit et/ou le zonage. La Communauté de communes travaille actuellement avec les communes à l'élaboration du zonage et du règlement écrit.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet de la Communauté de communes (www.cc-brivadois.fr) et dans les dossiers papier mis à votre disposition dans les Mairies et au siège de la Communauté de communes. Une réunion publique se tiendra afin de vous présenter le PADD dès que la situation sanitaire le permettra. Pour participer, formuler des observations, des questions, ou des réclamations, des registres sont à votre disposition dans les Mairies et au siège de la Communauté de communes aux heures et jours d'ouverture. Vous pouvez également envoyer un courrier à la Communauté de communes (rue du 21 juin 1944, 43100 brioude) ou par mail à l'adresse suivante (plui@brioudesudauvergne.fr) en précisant dans l'objet « concertation PLUI ».

GIP ALIM'SOLIDARITE

La commune de Blesle adhère au GIP, Groupement d'Intérêt Public de proximité ; 2 conseillers municipaux ont été désignés pour mieux répondre aux besoins alimentaires des personnes nécessiteuses.

La collecte annuelle pour la banque alimentaire a eu lieu fin novembre comme prévu malgré la situation sanitaire ; les élus et autres bénévoles se sont répartis dans les grandes et moyennes surfaces du territoire afin de récolter des denrées, durant les 2 journées. Elles ont été redistribuées dans chaque commune aux personnes qui en ont besoin. Merci à tous ceux qui, régulièrement ou pas, laissent leur contribution après le passage aux caisses. Malgré la période compliquée, la générosité était là encore cette année.



LE NOUVEAU COMPTEUR ELECTRIQUE LINKY

Le déploiement du compteur Linky sur notre commune est programmé à partir du mois de janvier 2021, suite à une décision gouvernementale s'inscrivant dans le cadre de la directive européenne 2006/32/CE prévoyant la généralisation de compteurs communicants. Chacun d'entre nous recevra, ou a déjà reçu, un courrier provenant d'Enedis concernant le remplacement du compteur électrique. Ce courrier est expédié entre 30 et 45 jours avant la date d'intervention prévue. Il informe les clients des modalités de changement du compteur, qui est gratuit et ne devrait pas prendre plus de 30 minutes. Les coordonnées de l'entreprise qui effectuera le remplacement y seront indiquées. Il s'agit de O.T.I. France.

Pour toutes informations complémentaires nous pouvons nous connecter sur www.enedis.fr/linky ou appeler le 0 800 054 659.

PAROISSE



Un grand merci à tous pour votre générosité, ce Noël 2020 vous avez comme chaque année depuis 10 ans répondu avec générosité en participant à notre collecte et ce malgré la situation difficile. Ce n'est pas moins de 20 kilos de pâtes et riz, 42 litres de lait une trentaine de conserves de toutes sortes, légumes, potages, fruits, 20 tablettes de chocolat, café, thé, chocolat en poudre, gâteaux, friandises, confitures, sucre et produits d'hygiène. Le fruit de vos dons sera redistribué aux associations qui donnent de leur temps pour être au plus près des personnes dans le besoin. Vous souhaitant une meilleure année 2021 pour vous et vos proches.

PERMANENCES

Mission locale pour l'emploi des jeunes : 1^{er} lundi de chaque mois (Toute la journée), salle du conseil.
ADMIR : Seul le bureau principal de LORLANGES est ouvert à l'accueil du public de 8h à 16h30 sans interruption du lundi au jeudi. Le vendredi, seule une permanence téléphonique est tenue de 8h à 12h au numéro du secrétariat 07 67 05 07 88. **Service social,** vendredi (9h30 à 12h), Château des Mercœur.
CCAS : 1 mercredi sur 2 de 18h à 19h, Château des Mercœur. **Bibliothèque municipale :** vendredi 15h à 17h, Château des Mercœur. **La Poste :** du mardi au vendredi de 13h15 à 16h15.

Ramassage des ordures ménagères : lundi. Collecte des déchets recyclables un mardi sur deux (semaine impaire), tous les quinze jours (semaine paire) pour : Servièrès, le Chausse et les Baraques.
Horaires des messes : Les messes à l'église de Blesle auront lieu les samedis 2, 9, 16, 23, 30 janvier et 6 février à 17heures.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Contact : tambourdeblesle@orange.fr

Mairie : 04.71.76.20.75 mairie.de.blesle@wanadoo.fr / www.blesle.fr
Heures d'ouverture du mardi au samedi de 10h à 12h, le lundi de 14h à 16h.

Médecins : Dr Barbary : 04.71.76.23.14 / Dr Bouvet : 04.71.76.55.04

Pharmacie : 04.71.76.22.20 **Pompiers :** 18 ou 112

Cabinets d'infirmières : De la Frégonnière/Planche : 04.71.20.16.35, Gaillard/Dechevre : 04.71.23.03.22

Gendarmerie : 04.71.76.21.19 **Samu :** 15

La Poste : 04.71.76.97.60 (Centre de tri d'Arvant)

Office de Tourisme : 04.71.74.02.76